

A propos des licences commerciales AMG - FAQ (Foire Aux Questions)

Q: Pourquoi AMG demande une licence signée pour une utilisation à caractère commercial?

R: Chez AMG, nous avons décidé de clarifier et de renforcer notre position concernant l'usage commercial de nos échantillons. Nous réalisons que cela demande un effort à nos clients, et nous nous en excusons. Cependant, nous avons fait en sorte que le système soit aussi simple que possible quoiqu' exhaustif, et nous avons tenté d'y apporter également des avantages. Nous chercherons dans le futur des moyens de récompenser nos détenteurs de licences. Nous sommes désolés qu'un si grand nombre d'entre vous soient obligés de passer par cette obligation à cause d'un petit nombre de pirates qui ne respectent pas le travail de leurs pairs. Espérons qu' avec le temps, chacun conviendra de l'importance de ces mesures et de leur bienfait pour la protection non seulement de nos droits et de ceux de nos producteurs, mais aussi de ceux de chacun de nos clients légitimes.

Q: Dois-je signer une licence?

R: Vous ne devez signer une licence et devenir un utilisateur agréé par AMG que si vous projetez de sortir un enregistrement commercial, ou à caractère lucratif, contenant des échantillons extraits de produits AMG exigeant une licence. Bien que nous attendions des utilisateurs non-commerciaux qu'ils adhèrent aux termes de la licence du produit en question, nous ne leur imposons pas de se faire inscrire comme utilisateurs agréés ou de déclarer chaque produit acheté par la suite, bien que cela devienne obligatoire si l'acheteur décide plus tard d'utiliser des échantillons AMG dans des enregistrements commerciaux. Certains acheteurs pourront se faire inscrire même s'ils ne réalisent pas d'enregistrements commerciaux afin de profiter des mêmes avantages que les utilisateurs commerciaux.

Q: Quels avantages peut-on tirer d'être un utilisateur agréé?

R: La clareté qu'un accord de licence apporte bénéficiera à tout nos utilisateurs agréés dans leurs relations avec les maisons de disques. Nous recevons de nombreuses questions à propos de l'usage des échantillons de la part des maisons de disques concernées - de nombreuses querelles inutiles à ce propos seront ainsi évitées. De part sa prise de position forte à propos des licences, vous savez qu'AMG sera capable de protéger efficacement votre investissement dans ses CD. Tandis que vous serez libre d'utiliser commercialement nos CD, toute personne utilisant des copies pirates sciamment ou de quelque manière que ce soit, s'exposera à de graves problèmes de copyrights sans parler des éventuelles poursuites pénales. De plus, AMG prendra en considération toute demande de remplacement d'un CD volé ou perdu, et ce à des conditions exceptionnelles, toujours à titre d'assurance pour votre investissement.

Q: Que dois-je faire pour devenir un utilisateur agréé?

R: Chaque produit AMG exigeant une licence signée pour une utilisation commerciale sera clairement identifié comme tel extérieurement. L'acheteur pourra ensuite imprimer l'accord de licence inclus dans le CD, le lire et en retourner une copie signée avec copie de la facture d'achat, à AMG à l'adresse indiquée. AMG enverra alors à l'acheteur par e-mail, fax ou courrier un numéro d'utilisateur agréé ainsi qu'un numéro d'autorisation de produit (PAN - Product Authorisation Number) pour le produit acheté. L'utilisateur agréé conservera son numéro pour tous les produits couverts par cette licence alors qu'un seul et unique PAN sera émis pour chaque CD. Chacun des deux numéros devra être apposé dans les espaces prévus à cet effet sur chaque CD couvert par la licence.

Q: Que dois-je faire lorsque je sort un enregistrement commercial comportant des échantillons de chez AMG?

R: Vous devez vous conformer aux termes de l'accord de licence pour les produits que vous utilisez. Cela sera clairement expliqué sur l'accord de licence. Généralement, ces demandes se limitent à mentionner AMG et afficher son logo, notifier la sortie du CD à AMG et fournir une copie du produit à AMG dans les 12 mois suivant sa sortie.

Q: Que devrai-je faire quand j'achèterai d'autres CD dans le futur?

R: A condition que le CD que vous achetez soit couvert par la licence que vous avez préalablement signée (ce sera en principe le cas), vous n'aurez qu'à envoyer ou faxer une copie signée de votre facture d'achat avec votre numéro d'utilisateur agréé, et le numéro de produit (UPN - Unique Product Number) figurant sur le CD. Nous vous enverrons par retour, par fax, e-mail ou tout autre moyen, un numéro d'autorisation de produit (PAN - Product Authorisation Number) à apposer sur le produit en question, avec votre numéro d'utilisateur agréé. Si le produit acheté est couvert par un accord de licence différent de celui que vous avez signé, vous devrez remplir et signer cette licence et nous la renvoyer.

Q: Quels sont les autres points importants à connaître?

R: Il pourra s'avérer nécessaire de temps en temps, et pour certains produits, de procéder à de légères modifications aux accords de licence. Tous les accords de licence passés et présents seront disponibles en téléchargement sur le site web d'AMG à l'adresse suivante : www.amguk.co.uk, avec la liste des produits auxquels ils s'appliquent. Il peut être intéressant de les consulter en vue d'un achat. Tous les produits sont clairement identifiés en ce qui concerne la licence qui s'applique, à la fois sur le site web et sur leur couverture extérieure, afin d'éviter tout problème. Tous les utilisateurs agréés dont nous disposons de l'adresse e-mail seront tenus au courant des développements et modifications intervenus. Toutes ces indications ne concernent pas les CD AMG sortis avant juin 1999. Si vous vous posez d'autres questions, visitez notre site web pour plus d'info ou contactez-nous par e-mail : matt@amguk.co.uk

Note : Cette information ne constitue en aucun cas une partie de l'accord de licence, et n'est donc destinée qu'à un usage informatif.